

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la démission de M. Jean-Claude BOURGUIGNON, 7^{ième} VP,
Vu la modification du nombre de Vice-Président,
Vu la modification des commissions de travail ainsi que des délégations données aux Vice-Présidents,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Mme la Présidente à modifier en conséquence le règlement intérieur du conseil communautaire de « D'Artagnan en Fezensac » adopté le 16 décembre 2020 par délibération 2020_074 dans son article 32 – par le remplacement Commission « Agriculture » par *Commission « Transition écologique, agriculture et espaces naturels »* et de supprimer la Commission « Transition écologique, environnement et espaces naturels ».